

INFORMATION DU COURS

Le droit international humanitaire (DIH) impose aux États de veiller à la connaissance et le respect du droit des conflits armés (DCA). Les États sont ainsi contraints de vérifier que tous les membres de leurs forces armées sont correctement formés au droit des conflits armés en fonction de ses exigences selon les différents niveaux de responsabilité. Le DCA est un sujet vaste, nécessitant des approches différentes selon les circonstances particulières.

L'objectif du cours est de permettre à ces officiers, employés dans des fonctions parfois différentes, et qui sont chargés de la planification de la formation et diffusion du DCA, d'analyser les besoins, de définir les objectifs, de développer les programmes d'enseignement et d'intégrer le DCA dans les programmes de l'éducation continue des différentes catégories de personnel au sein des forces armées.

Le cours est conçu pour des officiers, juristes militaires ou non, responsables de la planification et de la formation en DCA, ou impliqués dans la formulation de la doctrine, dans la détermination des besoins de formation, l'élaboration des programmes, la conception des modules et du matériel des cours de formation en DCA au sein de leurs forces armées (administration) et officiers, juristes militaires chargés d'enseigner le DCA (instructeurs).

Les participants doivent:

- Avoir une connaissance raisonnable des conventions et traités de DCA,
- Avoir une vue globale sur l'organisation de la formation au sein de leurs forces armées,
- Connaître les besoins de formation spécifiques des différentes catégories de personnel au sein de leurs forces armées.

Le cours est conduit en français.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Les frais d'inscription sont de € 1,000 Euro qui doivent être versés avant le début du cours, ou à l'arrivée au comptant.

Les frais d'inscription couvrent:

- Transferts depuis/vers l'aéroport de Nice
- Les supports de cours
- Repas, pauses café et thé
- Boissons, réception et le dîner officiel du cours
- Photographie, diplôme, plaque IIHL

Les frais d'inscription ne couvrent aucun des autres frais engagés par le participant comme l'hébergement à l'hôtel, le nettoyage des effets ou les appels téléphoniques. Les participants doivent s'assurer d'avoir avec eux des fonds suffisants pour payer ces frais.

Les questions sur les cours, y compris l'enregistrement et l'administration, doivent être adressées à:
maria.jonsson@iihl.org

Pour plus ample information, il est possible de consulter notre site web www.iihl.org

International Institute of Humanitarian Law
Villa Ormond – Corso Cavallotti 113
18038 Sanremo, IM – Italy

Tel.: + 39 0184541848 – Fax: + 39 0184 541600

E-mail: sanremo@iihl.org – Web: www.iihl.org



International Institute of Humanitarian Law
Institut International de Droit Humanitaire
Istituto Internazionale di Diritto Umanitario

54ÈME COURS POUR LES DIRECTEURS DE PROGRAMMES DE FORMATION EN DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE



2-6 décembre 2019

PROGRAMME

Directeur du Cours
Lieutenant-Colonel Philippe FRIN
Armée de Terre, France
Co/Directeur
Chef de Bataillon Jacques CORTEGGIANI
Armée de terre, France

Lundi, 2 décembre 2019

09:00 – 09:30 Accueil et enregistrement

09:30 – 10:00 Cérémonie d'ouverture

10:00 – 10:20 *Pause-café ou thé*

10:20 – 11:00 Introduction du Cours (Buts, Objectifs et Organisation)

11:00 – 12:30 Obligations générales et légales (cours)

12:30 – 13:30 *Déjeuner*

13:30 – 15:00 Obligations de l'Etat (focus sur la diffusion) (travail de classe)

15:00 – 15:20 *Pause-café ou thé*

15:20 – 16:45 Mise en œuvre nationale du DIH dans les forces armées des respectifs pays (présentation des participants)

17:00 *Réception*

Mardi, 3 décembre 2019

09:00 – 10:00 Elaboration d'une directive générale pour les forces armées (cours)

10:00 – 10:20 *Pause-café ou thé*

10:20 – 12:30 Les principes directeurs à prendre en compte pour l'élaboration d'une directive générale (travail de classe)

12:30 – 13:30 *Déjeuner*

13:30 – 15:00 Développement d'un programme d'instruction : présentation de la méthode SEI (Système d'Enseignement Intégré)

15:00 – 15:20 *Pause-café ou thé*

15:20 – 16:45 Application de la méthode Phase 1 *Analyse des besoins*

Mercredi, 4 décembre 2019

09:00 – 10:00 Application de la méthode Phase 2 *Situation générale de départ*

10:00 – 10:20 *Pause-café ou thé*

10:20 – 11:10 Application de la méthode Phase 3 *But final d'un cours*

11:20 – 12:30 Application de la méthode Phase 4 *Module d'un cours:*

12:30 – 13:30 *Déjeuner*

13:30 – 15:00 Application de la méthode Phase 5 *Sous module d'un cours*

15:00 – 15:20 *Pause-café ou thé*

15:20 – 16:45 Application de la méthode Phase 6 *Résultats à atteindre par module de cours*

Jeudi, 5 décembre 2019

09:00 – 10:00 Application de la méthode Phase 6 *Objectifs didactiques par sous module*

10:00 – 10:20 *Pause thé ou café*

10:20 – 12:30 Application de la méthode Phase 7 *Structure d'un cours*

12:30 – 13:30 *Déjeuner*

13:30 – 15:00 Processus d'évaluation d'un cours

15:00 – 15:20 *Pause-café ou thé*

15:20 – 16:45 Ressources humaines et matérielles, *présentation des logiciels gratuits (Cdt CORTEGGIANI)*

20:00 *Dîner officiel de cours*

Vendredi, 6 décembre 2019

09:00 – 10:00 Organisation générale d'une formation en DCA *(Cdt CORTEGGIANI)*

10:00 – 10:20 *Pause-café ou thé*

10:20 – 11:20 Evaluation du stage

11:20 – 11:45 Cérémonie de clôture

12:00 *Déjeuner et départ*